

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 11 JUILLET 2017**

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 11 juillet 2017, à 20 heures 30, sous la présidence de Madame BENETEAU Annie, Maire de la commune de Breuil-Magné.

Convocation du 05 juillet 2017.

Étaient présents : Mesdames BENETEAU Annie, FRANCOIS Patricia, SINTES Brigitte, DESTRUEL Myriam, ETCHEVERRY Geneviève, MARTIN Brigitte, NOBILI Josette et RODHES Monique (arrivée à 21 heures 39). Messieurs PERRINAUD Michel, BARRAUD Joanick, BLANCHARD Jacques, CHATREFOUX Philippe (arrivé à 20 heures 53).

Pouvoirs : Monsieur COURPRON Jean-Claude donne pouvoir à Monsieur PERRINAUD Michel. Monsieur PINCÉ Jean-Marie donne pouvoir à Madame BENETEAU Annie. Monsieur BRIAND Patrick donne pouvoir à Madame FRANCOIS Patricia.

Étaient absents: Madame CORBIERE Claire et JEANNIERE Jessica. Messieurs GAY Cyril et MONSEINS Laurent.

Secrétaire de séance : Madame NOBILI Josette.

Ouverture de la séance à 20 heures 45.

Procès-verbal de la réunion du 13 juin 2017. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS :

2017 – 51 : Participation de la commune de Loire-Les-Marais aux frais de fonctionnement de la cantine à compter du 1^{er} septembre 2017 :

Mme le Maire expose au conseil municipal le calcul de tous les frais de personnels (salaires + charges) de la cantine et de la surveillance à la pause méridienne, revenus au prorata des élèves de Loire-Les-Marais : les frais de personnels de la cantine s'élèvent à **2.91 €** par enfant et par repas.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de demander à la commune de Loire-Les-Marais, à compter du 1^{er} septembre 2017, la participation de **2.91 €** par enfant et par repas.

2017 – 52 : Participation aux frais de fonctionnement de l'école pour la commune de Loire-Les-Marais :

Après étude du compte administratif 2016 de la commune de Breuil-Magné, il apparaît nécessaire d'opérer une régularisation pour la participation annuelle de la commune de Loire-Les-Marais, à compter de la rentrée scolaire 2017/2018, soit :

- Élève de l'école maternelle : 1 349.14 € par an et par enfant
- Élève de l'école élémentaire : 275.25 € par an et par enfant
- Participation Piscine : 379.30 € par an.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter ces propositions.

2017 – 53 : Tarifs de cantine et de garderie :

Mme le Maire rappelle au conseil municipal l'entrée au SIVU, ce qui implique un changement de tarif des repas de la « Cuisine Rochefort Océan » à compter du 1^{er} septembre 2017. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de pratiquer les tarifs de cantine enfant et adulte comme suit :

- cantine enfant maternelle et élémentaire : 3.22 € TTC le repas
- cantine enfant maternelle et primaire (au moins 5 jours avant l'inscription) : 4.00 € TTC le repas
- cantine adulte : 4.70 € TTC le repas (pour 4 éléments)
- cantine adulte : 5.20 € TTC le repas (pour 5 éléments)
- les tarifs de garderie restent inchangés comme ci-dessous :

Garderie Matin	Quotient familial	De 7h20 à 8h00	De 8h00 à 8h40
	-500	0,80 €	0,80 €
	501 à 1 100	0,90 €	0,90 €
	1 101 et +	1,00 €	1,00 €

Garderie Après-Midi	De 15h30 à 16h30	Quotient familial	De 16h30 à 17h30	De 17h30 à 18h30
		-500	1,50 €	1,20 €
	1 €	501 à 1 100	1,80 €	1,60 €
		1 101 et plus	2,10 €	1,90 €

2017 – 54 : Emprunt pour le financement de divers investissements – Commune :

Mme le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire de financer plusieurs projets d'investissements pour la Commune. Le montant s'élève à 150 000 €. Trois établissements bancaires ont été sollicités (Caisse d'Épargne, La Banque Postale et Crédit Mutuel). Après avoir pris connaissance en tous ses termes du projet de contrat établi par la Caisse d'Épargne et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 14 voix « Pour » et 1 « Abstention » (Monsieur PERRINAUD Michel) les décisions suivantes :

Article 1 : La commune de Breuil-Magné décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne un emprunt d'un montant de 150 000 € dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 150 000 €
- Durée : 10 ans
- Taux fixe : 1.09 %
- Périodicité : Mensuelle
- Échéance : 1 319.93 €
- Frais de dossier : 150 €

Article 2 : Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer le contrat de prêt avec la Caisse d'Épargne.

Article 3 : Le conseil municipal autorise Mme le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versement des fonds et aux remboursements des sommes dues, dans les conditions prévues par le contrat de la Caisse d'Épargne et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

2017 – 55 : Emploi contractuel :

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-1, 3 1°) et 3 2°),

Vu l'article n°34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, et parce que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Considérant qu'en raison de l'absence de Madame GEORGET Dany, il y aurait lieu de créer un emploi contractuel d'agent technique à temps non complet, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide l'unanimité :

- de créer un emploi contractuel d'agent technique à compter du 04 septembre 2017 et ce jusqu'au 20 octobre 2017 inclus,
- de préciser que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 8/35^{ème}
- que l'IB sera 340 et l'IM 321.

Ce contrat sera conclu pour une durée déterminée et renouvelée, par décision express, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Il peut prendre effet avant le départ de cet agent.

2017 – 56 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial :

Mme le Maire expose au conseil municipal qu'il est urgent qu'un agent détaché aux services « animation, sport, culture » soit recruté. En effet, la gestion des salles et les états des lieux sont à revoir. Une seule personne doit gérer ces salles (Culturelle, Amblée, Sports, Maison des Associations), la salle culturelle, notamment, exigeant beaucoup de travail. Nous pouvons recruter un agent qui occupe le poste d'adjoint technique territorial. Pour ce faire, il convient de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet (20 heures/semaine) à compter du 1^{er} novembre 2017 pour permettre le recrutement d'un agent qui remplisse les conditions pour accéder à ce poste. Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'accepter la création d'un poste tel qu'il est proposé ci-dessus et à la date indiquée. Cette création d'emploi sera notifiée au centre de gestion,
- d'autoriser Mme le Maire à signer au nom et pour le compte de la commune, toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, donnent leur accord.

DIVERS :

Mme le Maire :

- Fait lecture du courrier du prêtre Yves GUIOCHET nous informant de son départ et remerciant la Mairie pour les travaux de réparation de la voûte. La paroisse de Rochefort nous remercie également pour la subvention.
- Fait lecture du courrier de Mme GIULIANO Nathalie, thérapeute en thérapie cognitive et comportementale, recherchant un local afin d'exercer son activité. Nous pouvons lui proposer le local, Place des Caneteries, seul disponible pour l'instant.
- Fait lecture des cartes postales de vacances envoyées par Mesdames ETCHEVERRY et RODHES.
- Informe que l'association « Lucide 17 » reconduit son action – Octobre Rose 2017 - et nous demande de bien vouloir poursuivre notre mobilisation comme chaque année. Les enfants de l'école participeront au sein des activités périscolaires.
- Fait lecture des remerciements de la Directrice d'une école maternelle de Saint-Pierre-d'Oléron qui a assisté, avec ses classes, au spectacle du groupe Pyramid.
- Demande qui fait les états des lieux pendant la saison estivale pour la Salle de l'assemblée : sortant le 24 juillet (Mme MIAUD), entrant et sortant les 04 et 07 août 2017 (Mme NAUD). Madame RODHES Monique s'occupe des 3.
- Informe que l'inauguration des logements sociaux a eu lieu le 1^{er} juillet. Une locataire, Madame PETIT Bérange, a accepté de faire visiter son logement et nous l'en remercions.

- Présente le projet de lotissement à Pré Robion : le compromis du terrain a été signé ; 35 logements sont prévus dont 20% de logements sociaux (comme le veut la loi). La commission urbanisme a insisté pour garder les haies et le chemin rural qui ne sera pas autorisé aux véhicules motorisés.
- Fait part des incivilités constatées au City park et sur la Commune :
 - City park : des jeunes rentrent sur le terrain avec leurs scooters, écoutent de la musique à fort volume et ne respectent pas les horaires.
 - Place des Caneteries : des personnes restent sur les tables tard dans la nuit, certaines ne respectent pas les portails fermés. Les balançoires sont utilisées par des jeunes trop âgés.

Des adultes et conseillers municipaux sont intervenus pour réprimander les jeunes et ont subi, en représailles, des dégâts matériels sur leurs biens. La gendarmerie est prévenue de ces incivilités.

- Constate avec regret, que, dans la commune, les poubelles sont sorties parfois trop tôt, rentrées très tard et restent même parfois tout le week-end sur les trottoirs.
- Déploire l'annulation du pique-nique et du feu d'artifice. En effet, la Préfecture avait émis une alerte « Orange » pour des orages. La décision est prise de repousser la manifestation au 14 août 2017.
- A rencontré une personne du service courrier de La Poste. Nos numérotations de maisons posent quelques difficultés. Il est possible de les revoir en faisant appel à leurs services pour la somme de 900 € HT. Le conseil municipal souhaite y réfléchir et n'accepte pas, pour le moment, cette démarche (Mme NOBILI Josette et Mr BLANCHARD Jacques se sont abstenus pour le débat).
- Lit le courrier Mme TUFFNELL récemment élue Députée de la 2^{ème} circonscription de la Charente-Maritime.
- Fait lecture de la carte de remerciements de condoléances de la famille ROUZEAU.
- Informe que la RESE nous octroie uniquement un dégrèvement de 826 m3 sur la part de l'assainissement alors qu'un dégrèvement pour 1286 m3 (pour l'eau potable et l'assainissement) avait été demandé suite à la fuite d'eau près de la salle théâtrale et culturelle.
- Fait part des remerciements de l'association de yoga pour la mise à disposition de la salle d'évolution et de sa demande de reconduction gratuite pour la saison 2017/2018. Une nouvelle convention sera établie.
- A signalé au Vice-Président de la CARO que les bus roulaient trop vite dans le centre bourg.
- Informe que Madame BABIN (Pizza Del Sol) souhaite l'installation de panneaux indiquant la présence de la pizzeria. Une réunion voirie aura lieu

mardi prochain pour faire le point et envisager des modifications des panneaux indicateurs.

- Fait part de la rencontre avec l'entreprise qui a créé le parking en herbe, Place des Caneteries, car il n'est pas satisfaisant. Le marquage des places va être revu et il faudra attendre septembre pour l'engazonnement.
- Informe que la cour de l'école maternelle sera refaite à partir du 17 juillet 2017 et qu'une nouvelle structure de jeux sera installée.

TOUR DE TABLE :

Madame FRANCOIS informe :

- A la réception de la facture du Centre de Loisirs de Fouras pour 2016, une divergence a été constatée. L'erreur a été reconnue et rectifiée.
- Caroline DALLET, notre animatrice, est sur l'île d'Aix pour un camp. La semaine prochaine, un autre groupe partira pour Argeles Gazost.
- Les rythmes scolaires ont été évoqués lors du conseil d'école. L'équipe enseignante souhaite revenir à 4 jours pour la rentrée de 2018. Lors d'une réunion d'information organisée par l'Association des Maires, Mme le Maire et Mme François ont assisté à un débat. Les problèmes financiers et de transport ont été évoqués. Il a été demandé de prendre en compte et d'évaluer la fatigue des enfants. L'inspecteur a souligné que c'est l'intensité des journées et non le nombre de jours qui entraîne leur fatigue. Il a été rappelé qu'il ne faut pas s'arrêter au problème financier mais penser d'abord à l'intérêt de l'enfant. La commission école serait plutôt favorable au maintien des 5 jours. Cependant, une consultation sera faite auprès des familles. Il faut enfin tenir compte du fait que nous dépendons de Fouras.

Madame RODHES informe que la maison des associations est encore laissée non fermée à clef et qu'un panneau en bois est cassé.

Monsieur BARRAUD :

- Signale le changement de stationnement dans la rue des Forgerons. Une réunion a été organisée à la demande des riverains. Un essai est mené jusqu'à fin octobre. A noter que le stationnement du côté pair entre la place des Caneteries et la fin de la rue des Forgerons laisse moins de visibilité.
- Remarque que des panneaux publicitaires sont apposés un peu partout et que ce n'est ni légal, ni esthétique. Madame SINTES propose de trouver un nouvel endroit pour ces poses d'affiches.

Madame ETCHEVERRY propose 3 ateliers pour les seniors : « Ateliers du Bien Vieillir - Votre santé a de l'avenir », « Vers un habitat facile à vivre » et « Santé vous bien au volant ». Comme il faut au moins 10 participants pour que ces ateliers soient organisés, il est demandé à chacun de distribuer l'information dans son entourage, aux personnes susceptibles d'être intéressées. S'inscrire à la Mairie avant le 31 juillet

prochain.

Madame SINTES informe :

- Le 2 juillet a eu lieu la balade énigme à la Cabane de Moins dont les dirigeants nous remercient pour cette initiative. Les participants ont été nombreux et heureux de découvrir le site.
- Les chemins ont été refaits dans la parc de la Poste et les barrières vont être posées.
- Le parcours de santé est installé autour des arbres de naissance.

Séance levée à 23 heures 10.

2017 – 51 : Participation de la commune de Loire-Les-Marais aux frais de fonctionnement de la cantine à compter du 1^{er} septembre 2017

2017 – 52 : Participation aux frais de fonctionnement de l'école pour la commune de Loire-Les-Marais

2017 – 53 : Tarifs de cantine et de garderie

2017 – 54 : Emprunt pour le financement de divers investissements – Commune

2017 – 55 : Emploi contractuel

2017 – 56 : Création d'un poste d'adjoint technique territorial